

DIPLOME D'ETAT INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Selon l'Ordre National des Infirmiers : « L'infirmier en pratique avancée est un infirmier expert, titulaire du diplôme dédié. Après une expérience clinique, il a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires aux prises de décisions complexes en autonomie dans son champ de compétence, avec la responsabilité de ses actes. L'infirmier en pratique avancée mobilise ses compétences cliniques pour poser des diagnostics permettant l'orientation thérapeutique et la réalisation des prescriptions adaptées aux patients. Il développe son expertise fondée sur la recherche et les données probantes. »

La formation IPA est répartie sur deux ans soit quatre semestres. Le diplôme s'obtient par capitalisation de 120 crédits européens (ECTS) soit 30 ECTS par semestre correspondant à l'acquisition de six compétences du référentiel.

La première année de formation (402 heures d'enseignements)

Elle est constituée d'un tronc commun d'enseignements organisés en unités d'enseignement (UEs) permettant à l'étudiant d'acquérir les bases fondamentales en :

- Sémiologie clinique
- Sciences humaines, sociales, gestion et droit
- Pratiques avancées, fondements et concepts
- Méthodes et outils de travail
- Langue vivante (Anglais)
- Recherche scientifique

La formation comprend deux semaines d'enseignements en présentiel sur le site de l'UFR Santé de Besançon en alternance avec deux semaines d'enseignements en distanciel « e-learning » via la plateforme Moodle (cours mutualisés avec les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année de Médecine) lorsque l'étudiant est à la disposition de son employeur.

Un stage dans une structure de soins, d'une durée de deux mois, se déroule au début de deuxième semestre à temps plein (280 heures).

NB : Les volumes d'heures indiqués n'incluent pas le travail personnel de l'étudiant.

La deuxième année est une année de spécialité, les étudiants suivent les enseignements par mention choisie :

- 210 heures pour la mention « Pathologies chroniques stabilisées »
- 307 heures pour la mention « Psychiatrie et santé mentale »
- 314 heures pour la mention « Oncologie et hémato-oncologie »
- 377 heures pour la mention « Maladie rénale chronique »
- mention « Urgences » en cours de création

Comme en première année, la formation est organisée autour d'UEs réparties selon une alternance de cours en présentiel et en distanciel par e-learning (deux semaines/deux semaines).

Un stage professionnalisant dans une structure de soins, d'une durée de quatre mois, se déroule de février à mai à temps plein (560 heures).

Un travail de recherche en lien avec la mention choisie fait l'objet d'un mémoire dont la soutenance a lieu en fin de quatrième semestre.

NB : Les volumes d'heures indiqués n'incluent pas le travail personnel de l'étudiant.

Conditions d'admission :

- Être titulaire du Diplôme d'État Infirmier

Dossier de candidature :

- Pièce d'identité
- Copie du Diplôme d'Etat Infirmier
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation détaillée et argumentée
- Projet professionnel et d'établissement détaillé et argumenté
- Lettre de soutien du directeur de l'IFSI (si formation initiale)
- Lettre de soutien de l'équipe médicale (si formation continue)

Candidatures sur la plateforme e-candidat UFC :

1^{ère} année IPA : Du 1er mai au 06 juin 2023

2^{ème} année IPA : Du 15 mai au 16 juin 2023

Niveau d'étude :

- BAC+5, diplôme valant grade Master

Régime d'études :

- Formation initiale (NB : une expérience professionnelle de 3 ans en tant qu'infirmier diplômé d'Etat est requise pour exercer en tant qu'IPA)
- Formation continue (contacter le service SEFOCAL au 03.81.66.61.21 ou par mail alternance-sefocal@univ-fcomte.fr)

Tarifs 2023/2024 :

- Frais d'inscription universitaire : contacter la scolarité IPA au 03.81.66.55.62 ou par mail anais.merian@univ-fcomte.fr
- Coût pédagogique de la formation : contacter le service SEFOCAL, après le 5 mai, au 03.81.66.61.21 ou par mail alternance-sefocal@univ-fcomte.fr